



INSTITUT DE FORMATION
CADRE DE SANTE



PROJET PEDAGOGIQUE

Institut de Formation Cadre de Santé

« La réflexion se situe entre un pôle *pragmatique*, où elle est un moyen d'agir, et un pôle *identitaire*, où elle est source de sens et façon d'être au monde »
(PERRENOUD P. – 2010)

2025-2026

SOMMAIRE

PREAMBULE	P.2
L'ORGANIGRAMME DES INSTITUTS DE FORMATION ET ECOLES DU CHU DE LIMOGES	P.4
L'ORGANISATION DE L'IFCS	P.5
LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE	P.9
L'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE.....	P.24
LE REGLEMENT INTERIEUR	P.25
LA LISTE DE REFERENCES	P.32
LES ANNEXES	P.34

PREAMBULE

Ce projet donne l'orientation de la formation souhaitée par l'équipe pédagogique en lien avec des valeurs professionnelles et humanistes pour atteindre un profil attendu de cadres de santé. Il est le fil conducteur pour accompagner l'étudiant tout au long de sa formation. Il se réfère à la réglementation en vigueur, à des courants théoriques et évolue en fonction des réalités contextuelles (sanitaires, médico-sociales, socio-économiques, démographiques...) en constante mutation.

«Les cadres de santé jouent un rôle essentiel pour répondre aux enjeux auxquels sont confrontés les établissements de santé et les instituts de formations en santé, dans un contexte de complexité croissante, caractérisé notamment par des exigences accrues de qualité et de sécurité des soins, l'évolution de la demande des patients, la recherche de l'efficience et l'évolution des organisations internes, la nécessité de coordonner des parcours patients, l'attente des équipes en termes de management et l'évolution des formations et des diplômes. » (Référentiels d'activités et de compétences - Document de travail – Ministère des affaires sociales et de la santé – DGOS – 2012)

Dans le rapport concernant la mission d'Universitarisation des formations paramédicales et de maïeutique, publié en février 2018, S. LE BOULER préconise *« la délivrance de formations dans un cadre universitaire, tout en conservant ou même en consolidant les expertises professionnelles ... »* (S. Le Boulter, 2018)

Par ailleurs, le projet pédagogique prend en compte les éléments de l'Arrêté du 10/06/2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur.

D'autre part, le projet s'inscrit dans les mesures d'engagement collectif « Ma Santé 2022 », notamment, considérant que les cadres de santé sont des acteurs majeurs *« ...d'un exercice décloisonné entre établissements de santé, structures ambulatoires et médico-sociales »*. (Ma santé 2022)

En outre, ils ont à accompagner de nouveaux parcours professionnels en lien avec une mobilité croissante, des trajectoires moins linéaires et le développement de nouvelles compétences.

L'IFCS¹, ainsi que tous les Instituts et écoles du CHU de LIMOGES ont obtenu, le 1^{er} décembre 2021, la certification QUALIOPi®.

Enfin, dans une logique de professionnalisation et de validation universitaire, l'IFCS et l'IAE² - Ecole Universitaire de Management de Limoges, ont travaillé à l'élaboration d'un programme de formation qui permet aux étudiants, depuis la rentrée 2019, de valider conjointement le Diplôme d'état cadre de santé et les 120 ECTS³ du Master 2 « MESS »⁴. Ce parcours universitaire est intégré à part entière au parcours de formation cadre de santé.

La philosophie sur laquelle est ancrée la pédagogie de l'IFCS défend l'idée que tout acte professionnel engage l'individu et qu'en apprenant à penser différemment, le cadre de santé améliore l'efficacité du service rendu aux bénéficiaires.

¹ Lire partout Institut de Formation Cadre de Santé

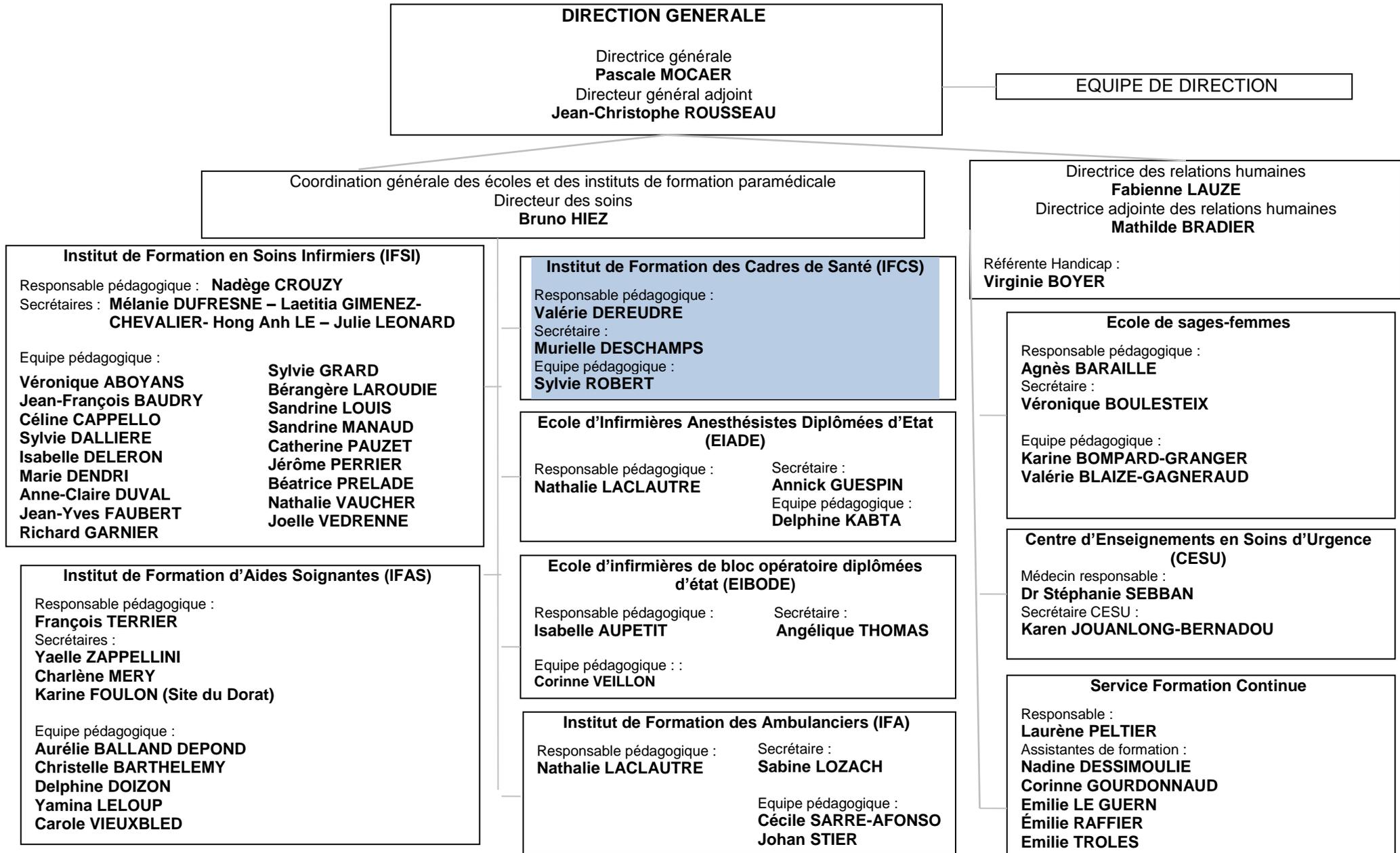
² Lire partout Institut d'Administration des Entreprises

³ Lire partout European Credits Transfer System

⁴ Lire partout Management des Etablissements de la Santé et du Social

« *Le véritable voyage de découverte ne consiste pas à chercher de nouveaux paysages, mais à avoir de nouveaux yeux* » (Marcel PROUST)

L'ORGANIGRAMME des Instituts de Formation et Ecoles du CHU de LIMOGES



L'ORGANISATION DE L'IFCS

COORDONNEES :

Adresse physique

INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE
Campus des formations sanitaires-Vanteaux
39F rue Camille Guérin
87036 LIMOGES

Adresse postale

CHU de Limoges
INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE
2 avenue Martin Luther KING
87042 LIMOGES Cedex

Tél : 05.55.05.69.52

E-Mail : secretariat.ifcs@chu-limoges.fr

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE et ADMINISTRATIVE :

L'ensemble des écoles et instituts de formation paramédicale du CHU de Limoges est coordonné par Monsieur Bruno HIEZ, Directeur des soins, Coordinatateur Général des écoles et instituts de formation paramédicale.

L'équipe pédagogique assure les missions de formation initiale et continue dévolues à l'IFCS. Elle est garante du projet pédagogique dans sa construction, son déroulement et son évolution.

L'équipe se compose d'une responsable pédagogique, Valérie DEREUDRE (cadre supérieur de santé), et d'une formatrice, Sylvie ROBERT (cadre de santé).

Murielle DESCHAMPS, adjoint administratif ; assure les missions inhérentes au secrétariat de l'IFCS et de Direction.

Les différentes missions de chacune se répartissent comme suit :

Valérie DEREUDRE, responsable de l'IFCS, exerce ses fonctions :

- Gestion et organisation de l'institut et de la formation
- Animation d'équipe
- Pédagogie
- Représentation interne et externe
- Recherche

Tél : 05.55.05.69.52 (poste 59015) - valerie.dereudre@chu-limoges.fr

L'ORGANISATION DE L'IFCS

Sylvie ROBERT, formatrice, exerce ses fonctions :

- Gestion et organisation de la formation
- Pédagogie
- Représentation interne et externe
- Recherche

Tél : 05.55.05.69.52 (poste 59012) - sylvie.robert@chu-limoges.fr

Murielle DESCHAMPS, adjoint administratif exerce ses fonctions :

- Accueil physique et téléphonique
- Gestion administrative des étudiant.e.s en formation initiale
- Gestion administrative des stagiaires en formation continue
- Gestion du concours d'entrée
- Secrétariat de Direction

Tél : 05.55.05.69.52 secretariat.ifcs@chu-limoges.fr et murielle.deschamps2@chu-limoges.fr

LES INTERVENANT.E.S:

Il.elle.s sont choisi.e.s en fonction de leur domaine de compétence et appartiennent essentiellement aux secteurs universitaire, médico-social et sanitaire. La diversité des fonctions des enseignant.e.s (psychologue, sociologue, professeur des universités, directeur d'établissement, cadre de santé...) permet de couvrir un champ pluridisciplinaire et d'ouvrir sur une pensée plurielle.

LES CONDITIONS MATERIELLES :

L'IFCS est situé au sein du Campus des Formations Sanitaires Vanteaux, sur le site de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de LIMOGES. Ce Campus regroupe :

- Les Ecoles et Instituts de formation du CHU de LIMOGES (IFA⁵-IFAS⁶-IFSI⁷-EIBODE⁸-EIADE⁹ et IFCS)
- L'ILFOMER¹⁰ (Formations Masseur-Kinésithérapeute-Ergothérapeute-Orthophonie et Orthoptie)

Les étudiant.e.s peuvent déjeuner sur place dans un espace de vie dédié et équipé en réfrigérateur et four micro-ondes ou dans les différents Restaurants Universitaires de la ville (sur site : le R.U. Thérèse Menot). Il.elle.s ont également la possibilité de prendre leur repas au self du CHU DUPUYTREN (15 minutes à pieds) et du Centre de gérontologie Chastaingt (lieu de stage) avec un tarif préférentiel.

⁵ Institut de Formation Ambulancier

⁶ Institut de Formation Aide-Soignant

⁷ Institut de Formation en Soins Infirmiers

⁸ Ecole d'Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat

⁹ Ecole d'Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat

¹⁰ Institut Limousin des FORMations aux METiers de la Rééducation

Des salles réservées aux travaux en petits groupes sont à disposition au rez-de-chaussée du bâtiment, ainsi qu'une « Web room » et des salles de Visioconférence.

Les étudiant.e.s ont accès aux Bibliothèques Universitaires ; à titre indicatif le tableau ci-dessous récapitule les lieux d'hébergement des **revues** les plus pertinentes pour les étudiant.e.s cadres de santé :

REVUES	BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE	COORDONNEES
Gestions Hospitalières Objectifs Soins & Management Revue Hospitalière de France Soins Cadres de Santé	B.U. Santé	2 rue du Docteur Marcland 87025 Limoges cedex 05 55 43 59 00 busante@unilim.fr
Recherche en Soins Infirmiers	Disponible en ligne Connexion avec les codes ENT.	Adresse directe de la revue : https://www-cairn-info.ezproxy.unilim.fr/revue-recherche-en-soins-infirmiers.htm
Sciences Humaines	B.U. Faculté de Lettres et de Sciences Humaines	39C, rue Camille Guérin 87031 LIMOGES Cedex 05 55 43 57 10 bulettres@unilim.fr
Management	I.U.T Limoges	Allée André Maurois 87065 Limoges Cedex 05 55 43 43 59 bibiut@unilim.fr

De plus, un fonds documentaire d'ouvrages, géré par les formatrices peut être proposé en prêt, en fonction des thématiques recherchées.

D'autre part, le statut universitaire donne accès à un E.N.T. comportant une messagerie personnelle pour chaque étudiant.e, ainsi qu'une plateforme numérique « MOODLE », utilisée pour déposer les contenus numériques des enseignements et des documents.

L'ORGANISATION DE L'IFCS

LE DEROULEMENT DE LA FORMATION :

La formation se déroule sur 42 semaines et s'articule autour de 6 modules et 8 séminaires de l'IAE, qui se répartissent comme suit :

Enseignement théorique : 26 semaines (cf. Annexe I)
 Stages : 13 semaines
 Travail personnel et documentation : 2 semaines
 Congés : 1 semaine

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Module 1 Initiation à la fonction cadre			Module 4 Fonction d'encadrement			Module 5 Fonction de formation		Module 6 Approfondissement	
		Stage 2 s		Stage 4 s		Stage 3 s		Stage 4 s	
Module 2 - Santé Publique								Remise écrit mémoire	Soutenance
Module 3 - Analyse des pratiques et initiation à la recherche								11 mai 2026	Du 11 au 17/06/2026
Temps de travail personnel de recherche et de documentation									
			Du 24/12/25 au 04/01/26					Du 13/04/26 au 17/04/26	
					Du 16/02/26 au 20/02/26 CONGES				

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE

Depuis sa création le 02 novembre 1977, l'IFCS de Limoges a formé de nombreux cadres de santé. Ces derniers sont Directeur.rice.s de Soins d'établissements de santé, Directeur.rice.s d'instituts de formation, Cadres Supérieur.e.s de Santé, Cadres de Santé de proximité dans différentes filières ou formateur.rice.s, et aussi Directeur.rice.s d'établissements médico-sociaux. Il.elle.s exercent leurs fonctions dans les secteurs public ou privé, prioritairement dans la région sanitaire mais aussi dans toute la France et les départements et régions d'outre-mer. L'IFCS du CHU de LIMOGES est agréé pour accueillir 31 étudiant.e.s issu.e.s des 3 filières paramédicales (soignante, médico-technique et rééducation)

Le diplôme cadre de santé prépare à l'exercice de deux fonctions : « Encadrant.e d'unités de soins et d'activités paramédicales » ou « Formateur.rice des professionnels de santé¹¹ ».

LES CLEFS DU PROJET PEDAGOGIQUE :

1. L'ACQUISITION D'UNE NOUVELLE IDENTITE PROFESSIONNELLE

Une nécessité :

Les exigences et les compétences nécessaires à l'exercice de la fonction cadre sont différentes de celles du métier initial.

Ainsi, passer d'une fonction à l'autre suppose pour le.la professionnel.elle d'opérer un changement dans sa façon d'envisager les situations. Il.elle est amené.e à prendre en compte plus spécifiquement d'autres logiques que celles du métier initial : logique économique, institutionnelle, politique ; et à développer son appartenance à différents niveaux de l'institution.

En se distanciant de ses pratiques antérieures, il.elle pourra acquérir un raisonnement et ainsi apprendre à se positionner en tant que cadre de santé. Pour ce faire, il lui faut repérer sa place au sein d'une institution et dans un contexte élargi au GHT, en définissant sa conception de la fonction et la manière de l'exercer qu'il.elle choisit d'adopter.

L'identité professionnelle comme ancrage :

L'ensemble des modifications se fait à partir des acquis et de l'identité professionnelle préexistant à la formation. Ce processus progressif crée, dans un premier temps, des doutes, des incertitudes et des questionnements indispensables à l'apprentissage.

En acceptant d'apprendre, de questionner sa pratique « *sur et dans l'action* » (D. Schön, 1994) l'étudiant.e se construira une nouvelle identité professionnelle. « *Une pratique réflexive suppose une posture, une forme d'identité, un habitus.* » (P. Perrenoud, 2010)

Un processus aidé :

La construction identitaire de cadre de santé est un processus d'apprentissage qui, au décours de la formation, nécessite une évolution progressive de l'étudiant.e. Cette transformation relève plus d'une formation et d'une réflexion sur soi que d'un enseignement centré uniquement sur l'acquisition de connaissances.

¹¹ Dénominations du répertoire métiers de la Fédération Hospitalière de France

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE

Pour faciliter ce processus de développement, de mutation de l'étudiant.e dans sa construction professionnelle, l'équipe pédagogique propose un dispositif d'accompagnement fondé sur des principes pédagogiques qui s'inscrivent dans la transversalité et la participation coopérative de chacun.e. Ce dispositif, principalement axé sur la pratique réflexive, comporte deux objectifs majeurs :

- Favoriser l'analyse de pratiques tout au long de la formation et la valoriser.
- Aider l'étudiant.e à relier les données théoriques et celles de l'expérience, les expliciter pour leur donner du sens.

2. LA CONSTRUCTION DE SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Les pratiques professionnelles

Elles sont diversifiées et varient en fonction des acteur.rice.s et d'un contexte d'exercice complexe et évolutif. De ce fait, pour s'adapter, le cadre de santé fait évoluer sa pratique professionnelle. Il.elle n'est pas seulement agi par le contexte, le dispositif dans lequel il.elle se trouve, mais il.elle est acteur.rice. En cela, il.elle est capable de donner du sens à ses actes, de se positionner, d'effectuer des choix et de les argumenter.

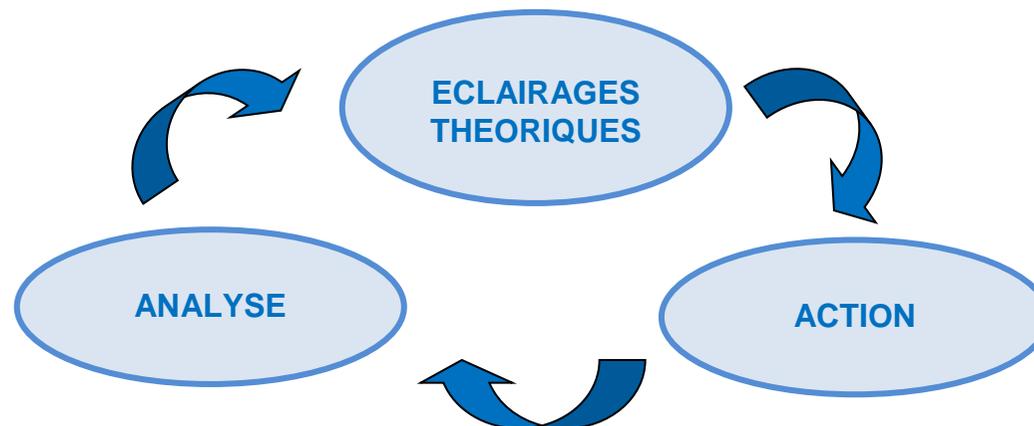
L'acquisition de cette compétence professionnelle nécessite un effort d'appropriation de la part de l'étudiant.e qui effectue alors un véritable travail de conquête pour construire sa pratique professionnelle.

Chaque pratique professionnelle est singulière. Accepter et intégrer la diversité des pratiques ne signifie pas pour autant que toutes soient acceptables. Elles répondent en effet à certains principes et critères identifiés et elles sont évaluables (HAS, 2013).

Les différents pôles d'apprentissage

La façon d'apprendre de l'étudiant.e est également singulière. Ce.tte dernier.ère peut être plus à l'aise dans un travail qui le met en action ou dans un travail d'analyse ou encore dans une approche théorique.

Quoi qu'il en soit, son travail d'appropriation consiste à établir des liens entre ces trois pôles (analyse - action - éclairages théoriques) et à les articuler.



LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE

Ces trois pôles sont pris en compte dans les stratégies pédagogiques de l'IFCS :

- Des temps d'analyse permettent de développer un « savoir analyser » par la mise à distance de l'expérience, par l'intégration de logiques différentes, d'éclairages théoriques et de développement de repères méthodologiques.
- L'éclairage théorique permet d'acquérir des connaissances qui alimentent l'analyse et la compréhension et facilitent les choix d'actions.
- Les temps d'action incitent l'étudiant.e à réfléchir sur sa pratique et sur lui.elle-même, aussi bien sur le moment qu'à postériori. Ils servent de socle au travail d'analyse alimenté par des éclairages théoriques.

La finalité de ce processus est de développer une posture de « praticien-chercheur ».

Le processus d'appropriation

L'entrée dans le processus d'appropriation se fait indifféremment par la voie de l'analyse, de l'action ou de l'éclairage théorique.

L'essentiel est alors le travail de mise en lien, d'articulation entre ces trois pôles pour construire de nouvelles représentations et faire évoluer la pratique professionnelle de chacun.e.

Le travail demandé à l'étudiant.e est un travail d'appropriation et non de reproduction. Cependant, la reproduction d'un modèle est parfois nécessaire dans un processus d'apprentissage pour intégrer certaines normes ou faire des choix mais elle ne peut être une finalité.

L'accompagnement du travail, de mise en lien et de construction

Pour permettre le travail d'appropriation de l'étudiant.e, l'équipe pédagogique met en place un dispositif d'accompagnement. Il résulte de choix pédagogiques qui s'inscrivent dans le courant socioconstructiviste¹² et celui de la réflexivité. Ce dispositif s'élabore autour de différents principes :

► L'aide à l'expression, l'analyse, la mise en lien

Le rôle de la formatrice consiste à guider la démarche de raisonnement afin de permettre à l'étudiant.e :

- de repérer dans quelle logique il.elle se trouve à un moment donné
- de l'amener à mettre en lien les 3 pôles du processus d'appropriation
- de donner du sens à ses choix, ses actions et de se positionner.

Ce travail d'appropriation s'appuie à la fois sur la participation des étudiant.e.s et sur la dynamique du groupe. Il s'agit d'un travail de type coopératif dont le but est de faciliter l'apprentissage grâce aux expériences, à la contribution de chacun.e et à l'alternance des lieux et des méthodes pédagogiques.

¹² Socioconstructivisme : technique éducative dans laquelle chaque apprenant est l'acteur de son apprentissage et de l'apprentissage du groupe, par le partage réciproque des savoirs. (Encyclopédie Universalis)

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE

► Un travail de métacommunication¹³

Il permet à l'étudiant.e de repérer et comprendre ses propres comportements en équipe et les phénomènes de groupe. Les savoirs acquis seront utilisables dans son rôle de manager d'équipe ou de formateur.rice et en tant que membre d'une équipe de cadres.

Ce travail de métacommunication est repérable lors de nombreuses pratiques d'enseignement et instances (travaux de groupe, réunion de fonctionnement, analyse de pratiques professionnelles...)

► L'évaluation

Elle est omniprésente tout au cours de l'année, qu'elle soit normative ou formative. Elle permet de repérer les acquisitions faites, d'identifier les besoins et d'ajuster l'accompagnement en fonction de l'évolution des étudiant.e.s. Elle se décline dans un dispositif progressif qui sollicite en premier lieu les capacités d'auto-évaluation des étudiant.e.s, en second lieu le feed-back des évaluateur.rice.s pour arriver à une évaluation concertée ou co-évaluation.

► L'analyse des pratiques des formatrices

Pour accompagner le processus d'appropriation des étudiant.e.s, le dispositif mis en place doit lui-même s'inscrire dans une logique d'appropriation. Ceci nécessite de la part des formatrices des compétences pédagogiques mais aussi une vigilance toute particulière pour rester en cohérence avec ce qu'elles souhaitent développer chez les étudiant.e.s, en adoptant elles-mêmes une posture réflexive.

L'objectif est de s'assurer de la cohérence entre le dispositif et sa finalité. Ces temps d'analyse permettent de re-questionner les choix pédagogiques de différentes manières :

- les méthodes pédagogiques sont-elles suffisamment diversifiées pour permettre la mise en lien à partir de l'un ou l'autre des 3 pôles du processus d'appropriation ?
- les stratégies et les comportements des formatrices laissent-ils assez le choix à l'étudiant.e pour construire sa propre pratique ?

La prise en compte des bilans réalisés avec les étudiant.e.s aux différentes étapes de la formation, ainsi que les résultats des enquêtes effectuées en fin d'année, complètent l'analyse des pratiques et permettent l'adaptation du dispositif d'accompagnement.

[Le dispositif de validation \(cf. Annexe II\)](#)

Le dispositif de validation permet d'évaluer à la fois les connaissances, les pratiques, les compétences acquises et la manière dont elles sont mobilisées dans les travaux demandés. Cette mise en évidence fait appel aux capacités de l'étudiant.e à analyser, communiquer, faire des choix, se positionner. Ces capacités considérées comme indispensables à tout.e futur.e cadre de santé, sont travaillées avec les formatrices dans le processus d'accompagnement des étudiant.e.s en formation. Les exercices validants du diplôme Cadre de Santé prennent en compte progressivement ces différentes capacités. Ils se déclinent de la manière suivante :

¹³ Métacommunication : Métacommuniquer est donc l'action qui consiste à prendre du recul par rapport au contenu de ce que nous échangeons à l'instant T pour observer notre relation, le contexte dans lequel nous échangeons et nos différents signes non-verbaux que nous émettons l'un envers l'autre (C. Peiffer, 2014)

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE

► Des épreuves d'analyse, de synthèse, à partir d'une problématique de stage et leur argumentation orale

Sont évaluées lors de ces travaux, les capacités à :

- repérer une problématique inhérente au stage et analyser les éléments la composant, en faisant les liens avec les connaissances indispensables à sa compréhension et au choix des plans d'analyse les plus appropriés à son explicitation.
- se positionner dans les préconisations à adopter dans une projection de futur.e cadre de santé
- argumenter à l'écrit et à l'oral

► Des études en santé publique

Ces études réalisées en groupe renforcent le travail coopératif. Ces travaux permettent de mettre en lien à la fois les connaissances acquises, les pratiques professionnelles développées, le travail en groupe.

Sont évaluées les capacités à :

- analyser une thématique de santé publique
- utiliser des outils méthodologiques
- identifier une problématique
- proposer une piste de projet
- développer l'entraide coopérative
- se positionner et argumenter devant un public composé d'étudiant.e.s, d'une formatrice et d'expert.e.s dans la méthodologie de santé publique.

► Le mémoire

Seul.e.s sont autorisés à soutenir leur travail de recherche les étudiant.e.s qui ont préalablement validé les modules 1-2-4-5.

Ce travail individuel, rédigé durant l'année de formation est soutenu devant un jury composé du directeur.rice de recherche, d'une personne choisie par l'équipe pédagogique pour son expertise dans le sujet traité (dont l'une au moins des 2 personnes doit appartenir à la même profession que l'étudiant.e) et d'un universitaire (maître de stage de l'IAE)

Il s'agit d'un travail écrit de 60 pages minimum (sans les annexes) et de 80 pages maximum.

Ce travail obéit aux exigences rédactionnelles de tout objet de communication. Il nécessite un effort de lisibilité. En ce sens, il sera demandé de respecter les normes de présentation d'un document tapuscrit¹⁴ et d'une feuille de style commune à tous les travaux écrits.

Il permet à l'étudiant.e de développer des capacités à :

- rédiger une recherche
- construire l'objet de sa recherche
- analyser et discuter les pratiques professionnelles
- proposer une stratégie en lien avec la fonction cadre de santé
- appréhender la situation hiérarchique de l'organisation étudiée dans le cadre de sa projection professionnelle.

¹⁴ Tapuscrit : écrit tapé à l'aide d'un clavier d'ordinateur (lalanguefrancaise.com, 2023)

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE

La soutenance porte sur le mémoire réalisé. Elle met en lien des capacités de communication, de positionnement et d'argumentation de l'étudiant.e. Elle lui permet de démontrer au cours d'un échange avec le jury sa capacité à devenir cadre de santé. Au même titre que les écrits, elle participe à l'évolution de la réflexion professionnelle.

Elle se déroule en 3 temps :

- l'étudiant.e présente une synthèse de son travail intégrant d'éventuels compléments et réajustements.
- chaque membre du jury fait part en quelques minutes de son appréciation du travail écrit.
- après clarification de certains aspects du travail écrit, le jury engage un échange avec l'étudiant.e.

La soutenance est ouverte aux personnes intéressées par le thème, dans le respect des mesures de sécurité sanitaires. Les étudiant.e.s assistent à une partie des soutenances des autres étudiant.e.s en formation ; ceci dans le but de s'enrichir des connaissances apportées lors des échanges avec les jurys. Le public n'est pas autorisé à participer aux échanges.

► La validation universitaire

L'obtention du MASTER 2 « MESS » est soumise à des validations, organisées par l'IAE, qui sont complémentaires de celles du Diplôme Cadre de Santé.

- les Unités d'Enseignement du Master sont organisées, majoritairement, en séminaires de 3 jours consécutifs, intégrés au programme de formation IFCS. Ils sont suivis par tous les étudiant.e.s et évalués à l'issue de chaque séminaire (contrôle continu).

- les étudiant.e.s ayant validé le Diplôme d'Université « Ingénierie dans le Secteur Social et Médico-Social » au cours de la préparation au concours d'entrée, valident le Master lors de la soutenance du mémoire de recherche.

- les étudiant.e.s n'ayant pas validé le Diplôme d'Université « Ingénierie dans le Secteur Social et Médico-Social » au cours de la formation préparatoire au concours d'entrée, réalisent un grand oral individuel devant un jury composé de plusieurs universitaires de l'IAE. Cette épreuve porte sur les connaissances relatives aux enseignements délivrés en formation préparatoire au concours et au cours du Module d'introduction des séminaires, qui a lieu en septembre.

Dans un second temps, il.elle.s valident le Master lors de la soutenance du mémoire de recherche.

3. L'ELABORATION DU MEMOIRE COMME PROCESSUS DE PROFESSIONNALISATION

L'étudiant.e, acteur.rice de sa formation, devient auteur.rice d'un mémoire qui contribue au développement de la réflexion professionnelle.

Ce mémoire est, à ce titre, archivé en format numérique à l'IFCS, pendant 5 ans et communiqué après accord de l'auteur.rice et validation de l'IFCS, aux personnes qui souhaitent le consulter (étudiant.e.s de l'IFCS du CHU de Limoges, des autres IFCS ou toute personne intéressée par le thème traité).

Le mémoire repose à la fois sur des connaissances éclairant l'analyse d'une problématique professionnelle et sur une rédaction personnalisée.

Il donne à voir l'appropriation de pratiques, de connaissances et de valeurs professionnelles par l'étudiant.e, futur.e cadre de santé. En cela, il instaure à la fois un retour réflexif sur l'expérience et une projection sur la pratique professionnelle.

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE

Le mémoire, n'est pas seulement un document évaluable et évalué pour l'obtention du diplôme cadre de santé. Il représente l'aboutissement d'un investissement personnel et professionnel de l'étudiant.e et du sens donné à sa formation. Il est aussi l'objet de passage du métier d'origine à celui de cadre de santé.

Ce travail de recherche individuel, décliné de manière transversale du début de son élaboration (septembre) jusqu'à sa soutenance (juin), permet de faire le lien entre les enseignements des différents modules. S'il obéit à une méthodologie de recherche, il est avant tout une création personnelle de l'étudiant.e. Il est le révélateur de son implication dans une formation, de son appropriation des contenus, des pratiques et de la construction de son identité professionnelle de cadre de santé. Il est à la fois « *une épreuve, un exercice, un écrit communicable, et un processus de construction* » (M. Guigue-Durning, 1995)

Le mémoire est un travail approfondi qui repose sur une recherche bibliographique et conceptuelle, une exploration de différents champs de connaissance. Il exige de la part de son auteur.rice le contrôle de son raisonnement par l'utilisation d'une méthodologie scientifique. Il peut contribuer à faire avancer les connaissances.

Il s'équilibre autour de 3 parties

- L'objet de recherche comprenant :

- La question de départ
- La phase exploratoire
- La problématique et le cadre théorique
- L'hypothèse (principale et/ou secondaire) ou la proposition (principale et/ou secondaire)
- Le choix de la méthode d'enquête

- L'analyse des pratiques professionnelles comprenant :

- Le recueil
- L'analyse
- La synthèse des données ou discussion

- La réflexion stratégique comprenant :

- La place du cadre de santé dans l'évolution des pratiques
- La proposition d'une stratégie de changement des pratiques, en tant que cadre de santé dans une institution
- Une projection organisationnelle à un niveau hiérarchique supérieur dans un contexte élargi, pour la validation du Master par l'IAE.

La remise des mémoires se situe début mai. Un exemplaire du **document imprimé recto-verso et relié** doit être remis à l'IFCS ainsi qu'un **exemplaire numérique (format PDF)** pour archivage. Une consultation des membres du jury sera effectuée afin de déterminer leur choix concernant la forme du document souhaitée (numérique ou papier). D'autre part, l'exemplaire à destination de l'IAE sera déposé sur une plateforme numérique.

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE

LES MOYENS PEDAGOGIQUES

L'alternance des enseignements et des stages réalisés durant la formation, participe à la construction identitaire du cadre de santé. Les mises en situation permettent à l'étudiant.e d'être, tour à tour acteur.rice principal.e, participant.e, observateur.rice et ainsi d'apprendre à se distancier, à modifier son point de vue et à développer ses capacités d'analyse.

1. LES STAGES (cf. Annexe III)

Au cours de la formation, les étudiant.e.s réalisent 4 stages. Ces stages visent prioritairement l'élaboration des compétences professionnelles énoncées dans le répertoire métiers de la FPH. Certains lieux de stage sont proposés par l'IFCS, d'autres sont démarchés par les étudiant.e.s, dans le respect d'une charte de stage (**cf. Annexe IV**) établie entre les 3 protagonistes (référent.e IFCS – étudiant.e cadre de santé – référent.e structure d'accueil). Une convention établie entre la structure de formation et le lieu d'accueil en stage officialise l'accord.

Module I :

Stage d'étude de structures

Ce stage est réalisé dans des services logistiques et administratifs d'établissements de santé et autres structures, ainsi que dans des entreprises auprès desquelles l'IFCS ou les étudiant.e.s ont démarché. Il a pour but de leur permettre de découvrir d'autres métiers, de se familiariser avec le fonctionnement d'une équipe autre qu'une équipe paramédicale et d'identifier le rôle du manager ou du responsable d'équipe ou de structure.

Module IV :

Stage fonction d'encadrement

Ce stage, en lien avec le management d'une équipe paramédicale, se déroule dans des établissements sanitaires ou médico-sociaux, publics ou privés. Le choix du lieu de stage est laissé à l'initiative de l'étudiant.e ; l'IFCS peut aussi en proposer. Il ne peut avoir lieu dans l'établissement d'origine de l'étudiant.e. L'IFCS s'assure de la qualité du stage et de la qualification du maître.sse de stage, **impérativement titulaire du diplôme cadre de santé**.

Module V :

Stage fonction de formation

Ce stage, en lien avec la fonction de formation, se réalise dans un institut de formation paramédicale ou un établissement d'enseignement supérieur. L'IFCS informe les étudiant.e.s des lieux de stage auprès desquels il a démarché. Les étudiant.e.s effectuent leur choix parmi ceux-ci et peuvent également être amené.e.s à prospecter. Certaines demandes spécifiques peuvent être validées, en particulier pour les étudiant.e.s des filières médico-technique et de rééducation.

Module VI :

Stage d'approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels

Ce stage se réalise sur le même lieu que celui du Module IV, en lien avec l'obtention du master « MESS ». Un parcours de stage peut être réalisé au sein de cette même structure. Toutefois, si un.e étudiant.e ne souhaite pas se présenter à la validation finale du Master, il.elle a la possibilité d'effectuer ce stage dans un autre domaine (santé publique ou formation).

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE

2. LES DISPOSITIFS TRANSVERSAUX

L'activité de cohésion

En début d'année, une activité de cohésion est mise en place pour faciliter l'intégration et poser les bases d'une dynamique de groupe efficace. Cette activité se veut interactive et inclusive, favorisant découverte mutuelle des parcours et attentes de chacun.e. Cette approche immersive et interactive dès le début du parcours est essentielle pour briser la glace, créer des liens durables et établir une base de confiance et coopération indispensables à un environnement d'apprentissage stimulant et productif, où l'entraide prime sur l'individualisme.

Pour le philosophe Pierre Lévy, « **[l]'intelligence collective est l'art de maximiser simultanément la liberté créatrice et l'efficacité collaborative** » (2024)

La réunion de fonctionnement institutionnel

Elle permet aux étudiant.e.s dans une dimension collective et institutionnelle de développer des capacités de négociation, de prise de décision et de positionnement professionnel. Une expression coopérative de chacun.e sert à mener une réflexion sur le rôle du cadre de santé.

Elle est à la fois :

- Un lieu de discussions et d'échanges : le même droit à la parole existe pour chacun.e, même si les rôles et les statuts sont différents.
- Un lieu de concertation et de négociation : certaines décisions sont prises en commun.
- Un lieu de réflexion et d'enseignement : tous les sujets en lien avec la formation peuvent être abordés. L'équipe pédagogique utilise la réunion pour renforcer l'appropriation des apprentissages par une aide à l'expression du groupe.
- Un lieu d'apprentissage : la réunion de fonctionnement de l'IFCS poursuit trois objectifs pédagogiques ; la formation à l'animation d'une réunion, à l'expression écrite (rédaction d'un compte-rendu), ainsi qu'à l'analyse critique d'un document écrit.

Elle regroupe les étudiant.e.s et l'équipe pédagogique une fois par mois. Sa durée est de 2H00. Les thèmes abordés sont en lien avec le fonctionnement de l'institut (organisation logistique, organisation de la vie à l'IFCS...) et le contenu de la formation (thèmes de réflexion, mémoires, programmes, informations...)

► **L'animation**

Chaque séance est animée, à tour de rôle, par un des étudiant.e.s, volontaire. Une possibilité d'évaluation est offerte à l'animateur.rice à sa demande.

► **L'expression écrite**

Chaque séance fait l'objet d'un compte-rendu écrit, réalisé, à tour de rôle, par deux étudiant.e.s volontaires. Avant son approbation, une analyse critique est réalisée par deux chargé.e.s d'analyse volontaires ainsi que par l'ensemble des participant.e.s, en début de séance.

L'analyse de pratiques

L'analyse de pratiques professionnelles est un ensemble de méthodes ayant pour but de favoriser le développement de la pensée analytique et l'esprit critique grâce à la distanciation face à des événements. Elle permet leur compréhension afin d'envisager l'amélioration des pratiques.

L'apprentissage se fait à partir de l'expérience individuelle et de celle des autres membres du groupe.

L'analyse de thématiques relatives à des expériences vécues au cours de la formation (situations d'enseignement ou de stage) permet de comprendre les différents éléments constitutifs des situations narrées, dont le rôle des acteurs.rices et leur impact.

Les thématiques abordées sont en lien avec la pratique de la fonction cadre de santé : fonctionnement de groupe, relations, place et vécu de chacun, gestion des conflits... Ces situations sont évoquées et choisies par les étudiant.e.s ou en lien avec des thèmes proposés par l'animateur.rice.

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE

L'animateur.rice :

- donne le cadre, précise les règles et en est garant
- est un tiers
- aide à l'expression, la réflexion et à la conceptualisation
- permet l'intégration des savoirs identifiés lors de la séance

Ce travail s'articule autour de plusieurs principes:

- la participation obligatoire de tous les étudiant.e.s
- la confidentialité et le respect de la parole de l'autre
- le respect de la durée prévue

Le dispositif se déroule en deux groupes. Sa durée est d'environ 1H30.

L'animation de chaque séance est conduite par une formatrice.

Progressivement, au cours de l'année, les étudiant.e.s ont la possibilité d'expérimenter ce rôle d'animateur.rice, s'ils le souhaitent.

La simulation

Cette méthode pédagogique est une méthode phare pour les différentes formations initiales et continues. De plus, le regroupement des écoles et instituts de formation sur un même site offre l'opportunité de bénéficier d'un laboratoire de simulation mutualisé.

C'est pourquoi l'IFCS envisage de décliner certains apprentissages (techniques d'animation de groupe, conduite d'entretiens, exercice pédagogique...) sous cette forme.

Le dispositif d'accompagnement des mémoires

L'IFCS propose à l'étudiant.e un accompagnement durant l'élaboration du mémoire. Ainsi, l'étudiant.e bénéficie de l'aide méthodologique d'un directeur.rice de recherche, choisi.e par l'IFCS. Celui.elle-ci a pour fonction d'aider l'étudiant.e à s'orienter dans sa recherche et dans sa réflexion. Il.elle évalue la progression du travail conformément au contrat établi avec l'étudiant.e, dans le respect de la méthodologie de recherche enseignée.

Il.elle permet à l'étudiant.e de se distancier des pratiques professionnelles, de développer sa réflexion, de construire son raisonnement et des capacités d'argumentation. Le mémoire évalue l'appropriation des connaissances et le positionnement de l'étudiant.e en tant que futur.e cadre de santé.

4 à 6 rencontres directeurs.rices-étudiant.e.s sont programmées d'octobre à mars. Des temps d'échange entre l'équipe pédagogique de l'IFCS et les directeurs.rices de recherche ont pour but de faire le point sur le déroulement du travail de l'étudiant.e et la démarche de recherche suivie.

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE

De plus, les étudiant.e.s peuvent solliciter l'aide des documentalistes des différentes B.U. pour leurs recherches bibliographiques, notamment sur un temps libre en parallèle des cours d'anglais.

A mi-parcours, une co-direction du mémoire avec une co-validation formative du devis de recherche, est assurée par le.la directeur.rice de recherche, une représentante de l'IFCS et le.la maître.sse de stage désigné.e par l'IAE.

Quel que soit son résultat, ce travail appartient à l'étudiant.e.

L'accompagnement pédagogique

Il est individuel et collectif. Son but est de faciliter l'appropriation des connaissances et la construction d'une nouvelle identité professionnelle. L'accompagnement individuel est réalisé par une formatrice référente.

Le suivi collectif se fait en demi- groupe promotion, par une formatrice référente sur l'année.

▶ L'accompagnement individuel

➤ L'évaluation diagnostique en début de formation

La présentation d'un exposé oral fait l'objet d'une évaluation diagnostique des capacités suivantes :

- Expression orale - communication
- Organisation du contenu – analyse – synthèse

La réalisation d'un travail écrit fait l'objet d'une évaluation diagnostique des capacités suivantes :

- Expression écrite (orthographe – syntaxe – vocabulaire)
- Structuration des idées – plan
- Analyse – synthèse

Ces évaluations sont restituées oralement au cours d'un entretien individuel, avec la formatrice référente de l'étudiant.e pour l'année. Elles sont consignées par écrit dans le livret de suivi pédagogique de l'étudiant.e.

Des objectifs de travail sont fixés à partir des éléments repérés. Les critères utilisés permettent à chaque étudiant.e et aux formatrices de mesurer la progression des apprentissages en cours d'année.

➤ Les bilans

Programmés chaque fin de trimestre, ils permettent à l'étudiant.e d'analyser son évolution dans la formation et de préciser son projet professionnel. Ils sont réalisés au cours d'un entretien avec la même formatrice référente du suivi d'année.

Les deux premiers entretiens concernent les acquisitions et les objectifs à atteindre dans les domaines de l'apprentissage et du comportement.

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE

Le bilan de fin de formation met en évidence les ressources et les acquisitions sur lesquelles l'étudiant.e peut s'appuyer dans son futur exercice professionnel et celles à poursuivre.

Le compte-rendu de chaque rencontre figure dans le livret de suivi pédagogique de l'étudiant.e. Les objectifs fixés contractualisent l'engagement des deux parties. Ce dossier est la propriété de l'étudiant.e durant la formation.

➤ [Les entretiens ponctuels](#)

En dehors des temps formalisés, des entretiens peuvent s'organiser à la demande des étudiant.e.s ou des formatrices. Si l'objet du rendez-vous concerne un problème pédagogique, la rencontre se fait avec la formatrice référente. S'il s'agit d'une demande particulière (ex : autorisation d'absence) il est réglé avec la responsable de l'IFCS.

Le compte-rendu de ces entretiens est également tracé et archivé dans le livret de suivi pédagogique de l'étudiant.e.

▶ **L'accompagnement collectif**

Entrent dans l'accompagnement collectif :

➤ [Des étapes en lien avec le travail de recherche](#)

L'IFCS propose un accompagnement durant l'élaboration du mémoire (travaux dirigés en groupes).

Cet accompagnement collectif, est centré sur la méthodologie de recherche. Il utilise les ressources du groupe. Ces rencontres sont organisées en lien avec la progression du travail de recherche.

➤ [La définition des objectifs de stage](#)

Avant les stages, l'IFCS communique aux étudiant.e.s des objectifs institutionnels génériques.

De plus, l'IFCS demande aux étudiant.e.s d'élaborer des objectifs individuels et de les présenter à leur référent de stage à leur arrivée.

Ces objectifs peuvent également être réclamés par les lieux de stage lors de la prospection individuelle.

Cette élaboration facilite :

- Le choix du lieu de stage
- la négociation par l'étudiant.e des activités à réaliser au cours du stage
- la réflexion et/ou l'orientation du projet professionnel.

➤ [Les exploitations de stage](#)

Réalisées après chaque stage, elles permettent à l'étudiant.e :

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE

- En groupe d'analyse de pratiques :
 - d'exprimer les situations rencontrées et de les analyser
 - de se situer dans une approche systémique et stratégique au sein des réseaux de santé
 - de développer son esprit critique et de mener une réflexion sur le type de cadre de santé qu'il.elle souhaite devenir
 - d'analyser les pratiques professionnelles
- En groupe d'accompagnement pédagogique :
 - de repérer les éléments influençant les différents types de relation vécus par les cadres de santé (Relation interpersonnelle - relation pédagogique - relation hiérarchique)

➤ Les bilans trimestriels

A l'issue de chaque trimestre, les étudiant.e.s réalisent un bilan d'étape des acquisitions et des manques en lien avec les enseignements théoriques et les stages. Les étudiant.e.s peuvent soumettre des propositions d'évolution ou d'ajustement. Ce bilan est susceptible d'être pris en compte dans l'amélioration continue de la qualité de la formation. (Cf. certification QUALIOP)

▶ **La conduite de projet**

La démarche projet est mise en œuvre dans la réalisation de 2 projets menés par les étudiant.e.s Cadres de Santé, en demi-groupe, en transversalité sur l'année.

A partir d'une méthodologie enseignée, la construction de ce projet leur permet de développer des capacités d'anticipation, d'organisation et de négociation. Elle est le résultat de leur créativité et du travail produit en commun. De fait, elle est aussi source d'apprentissage sur le fonctionnement d'un groupe.

Elle permet également d'identifier la place et le rôle du Cadre de Santé dans cette démarche.

Un des projets consiste en l'organisation d'une soirée d'étude, dont la thématique et les modalités sont laissées à l'initiative des étudiant.e.s.

L'autre projet réside en l'organisation d'une animation en partenariat avec une institution.

Un accompagnement est assuré par les formatrices tout au long de l'année au cours de rencontres instituées, en demi-groupe.

▶ **L'enseignement de l'anglais professionnel**

Afin de permettre à l'étudiant.e de développer des compétences en anglais professionnel (communication orale et lecture documentaire) et en lien avec la formation universitaire (Master 2 « MESS ») des enseignements hebdomadaires ont lieu en deux groupes.

En début de formation, un test diagnostique (écrit et oral) du niveau individuel de maîtrise de la langue est effectué.

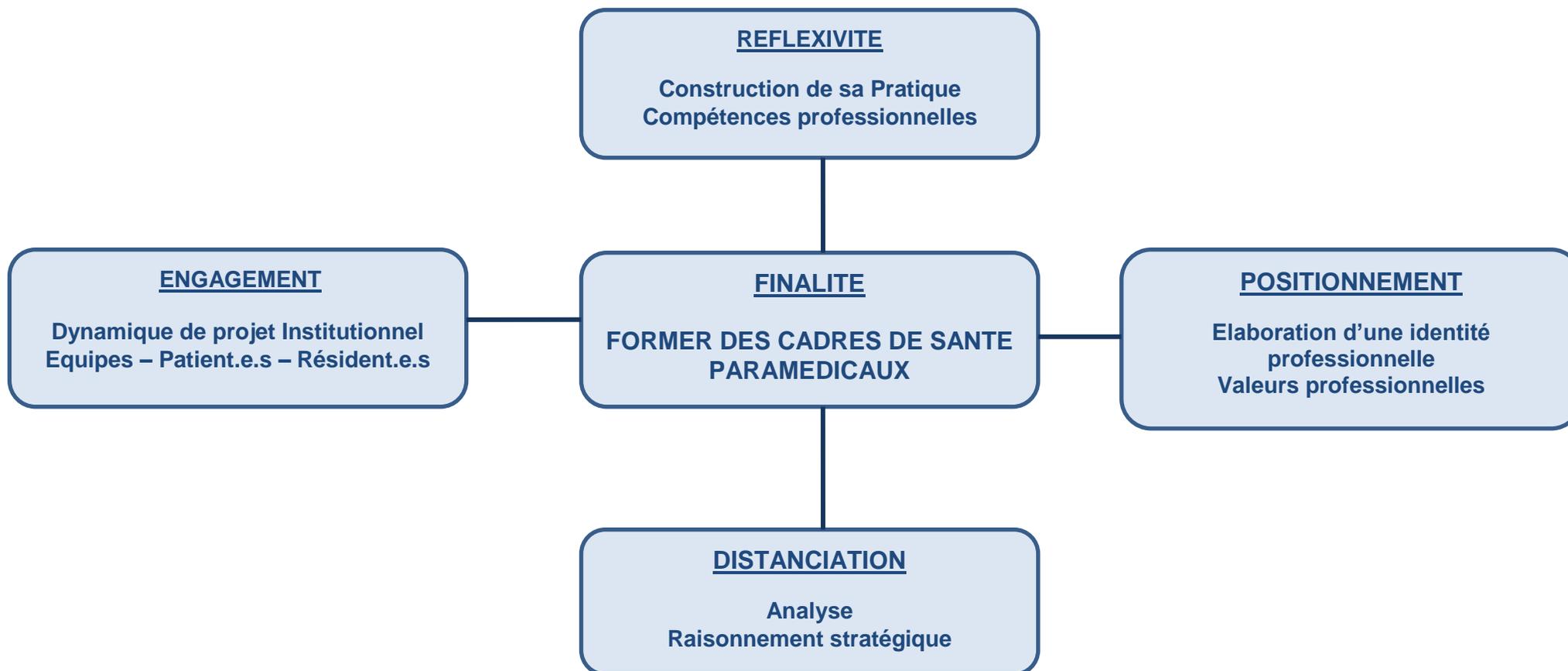
Puis, en fin de formation, une évaluation du niveau atteint est réalisée par l'enseignant d'anglais, suivant le cadre européen de l'apprentissage des langues

« Accompagner dans la proximité des professionnels requiert de la sensibilité, une intelligence de situation, de la bienveillance, mais aussi le maintien d'une vigilance éthique constante ».

(Dupuis et al., 2019)

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE

LA FINALITE DE LA FORMATION CADRE DE SANTE



L'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

Chaque année, le projet pédagogique est évalué par :

- l'évolution des étudiant.e.s en termes d'autonomie, de responsabilisation, de réflexivité, de positionnement et d'affirmation de leur identité professionnelle (suivi pédagogique individuel, taux d'heures réalisées par rapport aux heures prescrites, progression des étudiant.e.s, résultats de validation)
- les principes pédagogiques (bilans individuels et collectifs trimestriels, fin de formation)
- les méthodes pédagogiques (bilans individuels et collectifs trimestriels, fin de formation, échanges avec les intervenants extérieurs, recueil de satisfaction)
- les enseignements théoriques, leur répartition, l'acquisition de connaissances et les évaluations des modules (bilans individuels et collectifs trimestriels, fin de formation et synthèses des notes obtenues)
- les enseignements en stage, l'évaluation de la qualité des lieux de stage par les étudiant.e.s (exploitation de stage, recueil de la satisfaction), les validations de travaux de stage (résultats obtenus), l'atteinte des objectifs de stage (taux d'atteinte des objectifs) et l'acquisition de compétences (évaluation des compétences initiales, à mi-parcours et en fin de formation)
- l'évaluation de la qualité du partenariat avec les lieux de stage (recueil de la satisfaction des tuteur.rices de stage et des lieux d'accueil)
- les résultats aux épreuves du diplôme d'état (synthèse des notes des modules, synthèse des notes des mémoires) et le taux de réussite au diplôme d'état
- le taux de satisfaction des étudiant.e.s concernant la formation dans son ensemble (enquête de satisfaction en fin de formation)
- le taux de rupture de parcours de formation

LE REGLEMENT INTERIEUR

TITRE I : CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION

Article 1

Les candidat.e.s admis.e.s à suivre la formation ont passé avec succès les épreuves d'admission organisées chaque année par l'IFCS.

Article 2

Pour les étudiant.e.s en situation de handicap, les possibilités d'adaptation aux formations sont étudiées suite à un entretien avec les responsables des instituts de formation ou écoles concernés, en lien avec le référent handicap du CHU.

Article 3

A la rentrée, tous les étudiant.e.s doivent faire la preuve de leur affiliation à un régime d'assurance sociale et de leur souscription à une assurance en responsabilité civile.

Article 4

Le CHU de Limoges souscrit une assurance pour les risques professionnels et la responsabilité civile des étudiant.e.s

Article 5

Chaque année, un arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche fixe les droits d'inscription pour la formation en cours. Les étudiant.e.s doivent acquitter personnellement ce montant dès leur inscription à l'Université pour le Master « MESS ».

Article 6

Chaque année, une décision de la Directrice Générale du CHU de Limoges, fixe les frais de formation applicables à l'IFCS pour l'année de formation en cours. Ces frais comprennent le Master « MESS », dispensé par l'IAE de Limoges et intégré à la formation cadre de Santé.

LE REGLEMENT INTERIEUR

TITRE II : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES ETUDES

Article 7

La durée totale de la formation, en mode continu, est fixée à 42 semaines par l'Arrêté du 18 août 1995, relatif au Diplôme de cadre de Santé (art10). Aucune franchise d'absence n'est prévue par le texte. Des autorisations d'absences exceptionnelles peuvent être négociées auprès de la responsable pédagogique, sur présentation d'un justificatif.

INTITULES	DATES
Rentrée scolaire	Mercredi 03 septembre 2025 à 9h
Stage d'étude de structures	Du 03 au 14 novembre 2025
Temps de travail personnel de recherche et documentation	Du 24 décembre 2025 au 02 janvier 2026
Stage fonction d'encadrement	Du 12 janvier au 06 février 2026
Congés	Du 16 au 20 février 2026
Stage fonction de formation	Du 09 au 27 mars 2026
Temps de travail personnel de recherche et documentation	Du 13 au 17 avril 2026
Stage d'approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels (suite stage fonction d'encadrement)	Du 04 au 29 mai 2026
Diplôme de Cadre de Santé (prévisionnel)	19 juin 2026
Fin de la scolarité	23 juin 2026

LE REGLEMENT INTERIEUR

Article 8

Les étudiant.e.s suivent les enseignements relatifs au Master « MESS », soit dans les locaux de l'IFCS, soit dans ceux de l'IAE.

Article 9

La présence à l'ensemble des enseignements théoriques et des stages est **obligatoire**.

Article 10

Les étudiant.e.s sont tenu.e.s aux obligations de secret et de discrétion professionnels, pendant les stages et durant les séquences d'enseignement au cours desquelles sont abordées des situations professionnelles (*ex : exploitation de stage- APP*)

Article 11

Durant la période de stage, les étudiant.e.s doivent observer les instructions et règlements intérieurs des différentes structures d'accueil dans lesquelles il.elle.s se trouvent.

TITRE III : FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT

Article 12

Le Directeur de l'IFCS est assisté d'un Conseil Technique qu'il consulte sur toute question relative à la formation (cf. Arrêté du 18 août 1995, relatif au Diplôme de Cadre de Santé, modifié par l'Arrêté du 15 mars 2010)

Article 13

Le Conseil Technique peut être réuni, à la demande du Directeur de l'IFCS, en formation restreinte de Conseil de Discipline. Il émet un avis sur les fautes disciplinaires commises par les étudiant.e.s et peut proposer de prononcer à leur encontre certaines sanctions (cf. Arrêté du 18 août 1995, relatif au Diplôme de Cadre de Santé, modifié par l'Arrêté du 15 mars 2010)

Article 14

Les étudiant.e.s sont représenté.e.s au sein du Conseil Technique et du Conseil de Discipline, à raison d'un.e étudiant.e titulaire et d'un.e suppléant.e par filière métier pour lesquelles l'IFCS est agréé.

Il. elle.s sont élu.e.s avant la fin du 1^{er} trimestre, pour une durée égale à celle de la formation cadre de santé.

Ces représentant.e.s sont tenu.e.s au secret à l'égard des informations dont il.elle.s ont connaissance au cours de ces instances, notamment en ce qui concerne les situations personnelles des étudiant.e.s.

LE REGLEMENT INTERIEUR

TITRE IV : DROITS ET DEVOIRS DES ETUDIANT.E.S

Article 15

Le droit d'association est garanti par la loi du 1^{er} juillet 1901. La domiciliation d'une association au sein de l'Institut de Formation est soumise à une autorisation préalable de la direction. (Ex : *Association des Etudiants Cadres de Santé- AECS 87*)

Article 16

Dans le respect de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels, la distribution de tracts ou de tout document par les étudiant.e.s est autorisée au sein de l'IFCS, mais sous conditions.

La distribution de tracts ou tout document, notamment à caractère commercial, par une personne extérieure à l'IFCS est interdite, sauf autorisation expresse de la Direction.

Affichage et distribution doivent :

- ne pas être susceptibles d'entraîner des troubles au sein de l'IFCS
- ne pas porter atteinte au fonctionnement de l'IFCS
- ne pas porter atteinte au respect des personnes et à l'image de l'IFCS
- être respectueux de l'environnement

Toute personne ou groupement de personnes est responsable du contenu des documents qu'elle ou qu'il distribue, diffuse ou affiche.

Tout document doit mentionner la désignation précise de son auteur sans confusion possible avec l'établissement de rattachement ou avec l'IFCS.

Article 17

Les étudiant.e.s ont la possibilité de se réunir conformément aux dispositions de l'article 50 de l'Arrêté du 21 avril 2007, modifié par l'Arrêté du 17 avril 2018. Il ne doit exister aucune confusion possible entre l'IFCS et les organisateurs des réunions ou manifestations qui restent responsables du contenu des interventions.

Article 18

Selon les articles 226.1 à 226.8 du Code Civil, « *tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image* ». En vertu de ces dispositions, l'affichage, la publication ou la diffusion de toutes données visuelles ou audio-visuelles sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non (ex : *enregistrement d'une soutenance de mémoire*)

Le comportement général des étudiant.e.s en matière de communication, quel qu'en soit le support notamment sur les réseaux sociaux informatisés, doit être compatible avec les obligations professionnelles de secret, de discrétion, de réserve et de la déontologie.

Sont notamment réprimés les actes de diffamation ou d'injure, en particulier en présence d'éléments discriminatoires (racisme, sexisme, homophobie, etc.). La mise en cause de l'IFCS, son personnel, les lieux de stage, leur personnel ou les patient.e.s et les autres étudiant.e.s pourront faire, suivant leur nature, l'objet de sanctions disciplinaires et de poursuites devant la justice.

LE REGLEMENT INTERIEUR

Article 19

Les locaux du Campus des formations sanitaires Vanteaux sont en accès libre pour les étudiant.e.s de 7h30 à 21h00.

La propreté et le rangement des salles sont l'affaire de tous, pour faciliter le travail de l'équipe d'entretien des locaux.

Les étudiant.e.s doivent conserver en bon état le matériel et les locaux mis à leur disposition.

Les lumières doivent être éteintes, les fenêtres verrouillées, les tableaux nettoyés et les portes fermées à leur départ de l'IFCS.

Toute anomalie dans le fonctionnement du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés aux formatrices.

Article 20

Les étudiant.e.s ont la possibilité de prendre leur repas sur la base d'un tarif préférentiel :

- au self du CHU de Limoges
- aux restaurants universitaires de la ville de Limoges (grâce à la carte d'étudiant.e)
- à la cafétéria située dans le hall de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (restauration rapide)
- au self du centre de gérontologie Chastaingt

Des cartes d'accès au self de l'hôpital sont confiées aux étudiant.e.s dès le jour de la rentrée, et ce pour toute la durée de la formation.

En cas de perte, le remplacement de la carte est payant. Elle est à restituer à la fin de la formation, après l'avoir soldée auprès d'un agent de caisse du Self du personnel.

Les étudiant.e.s ne consomment pas de nourriture en salle de cours pour le respect de tous.

Article 21

Le port de signes ou tenues par lesquels les étudiant.e.s manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est autorisé pour les enseignements théoriques, en salle de cours ; il est interdit pour l'ensemble des activités de stage. En cas de non-respect de ces interdictions, la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'étudiant.e.

Article 22

La responsable de l'IFCS reçoit les étudiant.e.s qui en font la demande sur rendez-vous pris auprès de la secrétaire, pour une demande personnelle ou particulière.

Les étudiant.e.s qui souhaitent rencontrer les formatrices pour un motif pédagogique leur demandent un rendez-vous directement.

Sauf urgence, la prise de rendez-vous se fait avant le début des cours de chaque demi-journée ou pendant les temps de pause.

Article 23

L'accès en salle de cours n'est pas autorisé lorsque la séance d'enseignement est commencée. En cas de retard, l'étudiant.e doit prévenir le secrétariat et s'y présenter dès son arrivée. Il.elle peut intégrer la séance d'enseignement après le temps de pause.

En cas d'absence, l'étudiant.e doit prévenir le secrétariat de l'IFCS et le lieu de stage le cas échéant, dans les meilleurs délais.

LE REGLEMENT INTERIEUR

En cas de maladie, l'étudiant.e, en promotion professionnelle, doit faire parvenir à son employeur ou à l'organisme qui le prend en charge, un certificat médical sous 48 heures.

Dans le cas où l'absence de l'étudiant.e a lieu sur une période de stage, le temps d'absence doit **impérativement** être récupéré.

Article 24

Quel que soit le lieu où elle se trouve au sein de l'Institut, toute personne doit impérativement prendre connaissance des consignes générales de sécurité et notamment les consignes du plan sécurité de l'établissement intégrant la menace terroriste ou du plan particulier de mise en sûreté attentat-intrusion et les consignes d'évacuation en cas d'incendie et les respecter :

Dans le cadre du Plan Vigipirate, les étudiant.e.s doivent respecter les mesures de sécurité préconisées par le CHU de LIMOGES, et rendre visibles leur carte d'étudiant.e sur les sites d'enseignement.

Il est interdit d'introduire et de consommer dans l'établissement toute boisson alcoolisée ou toute substance considérée comme illicite par le Code de la Santé Publique. De même, il est interdit de pénétrer dans ces lieux en état d'ébriété ou sous l'emprise de substances illicites.

Article 25

L'utilisation du téléphone portable est proscrite pendant les activités d'enseignement et lors des soutenances, sauf autorisation à visée pédagogique de la formatrice ou de l'intervenant.E. En cas d'urgence, les étudiant.e.s peuvent recevoir une communication téléphonique au secrétariat, le message leur sera transmis dans les meilleurs délais.

Article 26

Conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique, il est interdit de fumer et de vapoter dans tous les locaux fermés et couverts de l'IFCS. Les fumeur.euse.s doivent respecter l'environnement de l'IFCS en utilisant les cendriers mis à disposition, pour le recueil des mégots uniquement.

D'autre part, les gobelets en plastique du distributeur de café sont à jeter dans la poubelle prévue à cet effet.

Article 27

Les étudiant.e.s sont tenu.e.s de respecter le règlement d'utilisation des centres de documentation auxquels il.elle.s ont accès durant la formation.

Article 28

L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française et de la mission de formation professionnelle de l'IFCS.

LE REGLEMENT INTERIEUR

Article 29

« Conformément au code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle d'une œuvre de l'esprit faite sans le consentement de son auteur est illicite. Le délit de contrefaçon peut donner lieu à une sanction disciplinaire, indépendamment de la mise en œuvre de poursuites pénales » (Arrêté du 17/04/2018, modifiant l'Arrêté du 21/04/2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux).

Dans ce cadre, afin de préserver la qualité scientifique des productions, et la crédibilité des diplômes, l'IFCS peut soumettre les travaux des étudiant.e.s à une analyse via un logiciel anti-plagiat.

Article 30

Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone doit être communiqué au secrétariat de l'IFCS.

Article 31

Le stationnement des véhicules doit se faire sur l'ensemble des parkings en accès libre du site Vanteaux.

Des lignes de bus desservent le Campus : ligne 10 en provenance du Centre-ville ; ligne 12 en provenance d'ISLE et ligne 14 sur le boulevard périphérique.

Article 32

Un exemplaire du présent règlement est obligatoirement remis à chaque étudiant.e le jour de la rentrée scolaire. Un document de contractualisation, co-signé, formalise l'engagement des étudiant.e.s et de l'équipe de l'IFCS.

LA LISTE DE REFERENCES

I. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Dupuis, M., Gueibe, R. et Hesbeen, W. (2019). Ethique de l'encadrement de proximité dans le secteur de la santé. Seli-Arslan.

Guigue-Durning, M. (1995). Les mémoires en formation. Entre engagement professionnel et construction de savoirs. L'Harmattan.

HAS. (2013) Evaluation et recommandation. <https://www.has-sante.fr/portail/jcms/1249601/fr/evaluation-recommandation>

Le Bouler, S. (2018). Mission Universitarisation des formations paramédicales et de maïeutique – Bilan intermédiaire de la concertation et propositions d'orientation. Onisep DOC. https://documentation.onisep.fr/index.php?lvl=notice_display&id=80464

Peiffer, C. (2014). Gestion des conflits : pensez à la métacommunication. Le blog des rapports humain. <https://www.leblogdesrapportshumains.fr/gestion-des-conflits-pensez-a-la-metacommunication/>

Perrenoud, P. (2010). Développer la pratique réflexive dans le métier d'enseignant. 5^{ème} éd. ESF éditeur. Collection Pédagogies.

Schön, D-A. (1994). Le praticien réflexif. A la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel. (J. Heynemand, et D. Gagnon, trads.). Les éditions logiques. (Ouvrage original publié en 1983 sous le titre The Reflective Practitioner. Basic Books).

Simic L. (2024) Comment l'intelligence collective peut transformer votre environnement de travail : guide pratique. Les échos SOLUTION.

<https://solutions.lesechos.fr/equipe-management/vie-entreprise/debloquez-le-potentiel-cache-de-votre-equipe-l-art-de-l-intelligence-collective-au-travail/#:-:text=En%20r%C3%A9sum%C3%A9%2C%20l'intelligence%20collective,mise%20en%20%C5%93uvre%20de%20projets.>

Socioconstructivisme. Dans Encyclopédie Universalis. <https://www.universalis.fr/dictionnaire/socioconstructivisme/>

II. REFERENCES LEGISLATIVES

République française. Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles. Répertoire des métiers de la Fonction Publique Hospitalière. Catégorie soins : « Encadrant.e d'Unités de Soins et d'activités paramédicales, médico-techniques et de rééducation », « Formateur.trice des professionnels de santé ».

<https://sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-metiers-de-la-sante/le-repertoire-des-metiers-de-la-sante-et-de-l-autonomie-fonction-publique/soins/sousfamille/formation-et-ingenierie-de-la-formation-aux-soins/metier/formateur-trice-des-professionnels-de-sante>

République française. Ministère de la santé publique et de l'assurance maladie. Décret n°95-926 du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé. NOR: SANP9502093D. JORF n°193 du 20 août 1995. Version consolidée au 27 juin 2025.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005619244>

République française. Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Arrêté du 20 août 2008 - art. 2 modifiant l'Arrêté du 18 août 1995 modifié, relatif au Diplôme de Cadre de Santé, NOR : SJSH0816383A. JORF N° 0195 du 22 août 2008.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019350220&categorieLien=id>

République française. Ministère de la santé et des sports. Arrêté du 15 mars 2010 modifiant l'Arrêté du 18 août 1995, relatif au Diplôme de Cadre de Santé, SASH1008948A. JORF N° 80 du 4 avril 2010.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022056512&categorieLien=id>

République française. Ministère des solidarités et de la santé. Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux NOR : SSAH1732925A. JORF du 20 avril 2018. Texte 20 sur 136. Annexe V, TITRE I, Chap. I.

République française. Ministère des solidarités et de la santé. Dossier de presse. Ma Santé 2022, un engagement collectif. 18/09/2018.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/ma-sante-2022-un-engagement-collectif/>

République française. Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R.4383-2 et R.4383-6 du CSP NOR : SSAH2113980A. JORF N°0135 du 12 juin 2021. Texte N°16.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043646111>

ANNEXE I

Contenu des Modules de formation

MODULE 1

Initiation à la fonction de cadre (90 heures)

Objectifs : Définir et comprendre en début de formation le rôle et la place de l'encadrement dans l'environnement en tenant compte des aspects psychologiques, sociologiques, économiques, législatifs et réglementaires. Identifier le rôle et les missions du cadre et découvrir les modes de management utilisés notamment dans les institutions sanitaires et sociales et les entreprises. Développer ses aptitudes à communiquer efficacement. Appréhender les différentes phases du processus permettant d'intégrer la dimension éthique dans la prise de décision. Adapter et enrichir son projet professionnel.

- I. - Notions de psychologie : L'histoire, les grands courants, théories, concepts et principes fondamentaux; La psychologie des groupes et des individus; La psychologie dans le travail.
- II. - Notions de sociologie : L'histoire, les grands courants, théories, concepts et principes fondamentaux; La sociologie des groupes et des organisations; La sociologie du travail.
- III. - Notions de communication : L'histoire, les grands courants, théories, concepts et principes fondamentaux; Les outils de la communication; Les outils et la gestion de l'information.
- IV. - Notions générales d'économie et de finances publiques : Les concepts et notions de base de l'économie; Les agents économiques et la comptabilité nationale; Les instruments de la politique économique; Les finances publiques.
- V. - Notions générales de droit : Les sources du droit; Le droit constitutionnel et le droit administratif; Le droit civil et le droit du travail; Le droit communautaire; Les responsabilités juridiques.
- VI. - La fonction de cadre : L'histoire et l'évolution de la fonction; Le cadre et la fonction d'encadrement; Les missions, fonctions et rôles de l'encadrement.

MODULE 2

Santé publique (90 heures)

Objectifs : Acquérir à partir de son domaine professionnel une approche interprofessionnelle et pluridisciplinaire des problèmes de santé. Etre capable de concevoir, élaborer, mettre en œuvre et évaluer des démarches et projets de santé publique. Appréhender l'organisation du secteur sanitaire et social.

- I. - Données générales : a) Les concepts et principes de santé publique: - définitions et représentations sociales; - identification des besoins de santé; - santé des populations. b) Les démarches de santé publique: - prévention, promotion et éducation pour la santé; - hygiène de l'environnement; - soins de santé primaires et communautaires. c) Les indicateurs de santé publique: - données démographiques et épidémiologiques; - codification et nomenclature des activités; - évaluations des prestations. d) Les grands problèmes actuels de santé publique.
- II. - La politique de santé publique et ses moyens : a) La protection sociale et la solidarité : - risques et régimes; - structures de recouvrement et de prestations; - aide sociale et action sociale. b) Les organismes de santé publique. c) L'organisation sanitaire et sociale: - structures de l'Etat et structures territoriales; - institutions sanitaires et sociales; - exercice libéral. d) L'évaluation des politiques de santé publique.

MODULE 3

Analyse des pratiques et initiation à la recherche (90 heures)

Objectifs : Appréhender la démarche professionnelle au travers de ses pratiques et savoirs. Appréhender les concepts de recherche et maîtriser les méthodologies et outils de la recherche. Etre capable de réaliser une démarche de recherche appliquée au domaine professionnel. Etre capable de conduire l'analyse d'une situation de travail à l'aide de cadres conceptuels préétablis. Etre capable de conduire l'analyse critique d'une publication.

- I. - Définition et références théoriques : - l'épistémologie; - les objets et champs de l'analyse des pratiques; - les types et niveaux de recherches.
- II. - Méthodologie d'analyse des pratiques : - les démarches cliniques; - la dimension culturelle des pratiques; - les modes de transmission des savoirs; - l'analyse méthodologique des pratiques.
- III. - Méthodologie de la recherche : - l'investigation et la documentation; - l'analyse et la problématique; - l'élaboration et la validation d'hypothèses; - l'échantillonnage, le groupe test et l'expérimentation; - l'analyse et l'exploitation des résultats.
- IV. - Outils d'analyse des pratiques et de la recherche : - les enquêtes, les études de cas; - les outils d'information: banque de données, publications; - les outils de recueil: questionnaires, interviews, entretiens, sondages; - les outils de traitement: analyse de contenu, statistiques.
- V. - Bases théoriques et cliniques de l'analyse des pratiques professionnelles et de la recherche appliquée : - les techniques et technologies professionnelles; - les domaines, disciplines et champs professionnels.
- VI. - Analyse des pratiques, recherche et éthique : - la législation et la réglementation; - le Comité consultatif national d'éthique, la Commission nationale informatique et liberté.

MODULE 4

Fonction d'encadrement (150 ou 180 heures)

Objectifs : Déterminer la place et le rôle du cadre dans l'institution sanitaire ou sociale. Organiser, animer et coordonner le travail d'équipe. Favoriser la motivation et encourager les projets professionnels. Anticiper les évolutions de son environnement immédiat au plan technique, humain, juridique, économique. Programmer et coordonner les activités de sa filière professionnelle en fonction des objectifs et des ressources. Evaluer la qualité des prestations en relation avec les besoins des usagers.

- I. - Le cadre législatif et réglementaire du secteur sanitaire et social : L'histoire des institutions et les références législatives; La fonction publique hospitalière, les conventions collectives du secteur sanitaire et social; Le droit syndical et les instances de représentation des personnels; Les règles d'exercice des professions de santé.
- II. - Le management : a) L'histoire, les grands courants, théories, concepts et principes fondamentaux. b) Les démarches, méthodes et modèles: - analyse stratégique et conduite de projet; - animation d'équipe, négociation et décision, gestion des conflits, résolution de problèmes; - gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, évaluation et notation; - autorité et pouvoir, délégation et contrôle.
- III. L'organisation et les conditions de travail : a) Les structures et leur fonctionnement: - secteurs et services et leurs relations; - coopérations avec les instituts de formation. b) L'organisation et l'amélioration des conditions de travail: - organisation du travail dans les différents secteurs d'activité; - analyse des charges physiques, psychiques et mentales; - ergonomie. c) L'hygiène et la sécurité: - prévention des risques professionnels; - sécurité des locaux et installations; - comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, et comité de lutte contre les infections nosocomiales.
- IV. - L'organisation et l'évaluation des activités professionnelles : a) Les procédures et les protocoles d'activités professionnelles; b) La planification et l'organisation des activités professionnelles; c) La démarche d'assurance qualité et l'évaluation qualitative et quantitative des prestations professionnelles.

- V. - L'usager et les structures de soins : a) Les droits des patients; b) Les relations avec les patients, les familles, les réseaux de soins; c) La prévention des risques iatrogènes; d) Le secret médical, le secret professionnel et l'éthique.
- VI. - La gestion économique et financière : a) Le financement et le budget des établissements: - ressources, tutelles et procédures; - comptabilité hospitalière, budgets de service. b) La gestion économique: - équipements, locaux; - stocks, consommables et petit matériel. c) Les outils de gestion et de contrôle: - centres de responsabilité; - tableaux de bord, outils de gestion médicalisée; - informatique, archivage des informations.

MODULE 5

Fonction de formation (150 ou 180 heures)

Objectifs : Maîtriser les méthodes et les techniques pédagogiques. Identifier les besoins en formation des étudiants et du personnel, mettre en œuvre les actions de formation nécessaires. Participer à la formation des étudiants et du personnel. Organiser les conditions de réussite de la formation. Evaluer les résultats. Acquérir les outils de gestion financière et matérielle des actions de formation.

- I. - Le cadre législatif et réglementaire de la formation : L'histoire des institutions et les références législatives; La réglementation dans la fonction publique hospitalière et dans le secteur sanitaire et social privé.
- II. - La pédagogie : a) L'histoire, les grands courants, théories, concepts et principes fondamentaux. b) Les démarches, méthodes et modèles: - projets, stratégies et modalités pédagogiques; - contenus et référentiels de formation; - méthodes et méthodologie d'évaluation; - exposé, analyse et synthèse, commentaire; - travaux de groupe, travaux dirigés. c) Les outils et supports pédagogiques: - fonds et recherche documentaires; - aides et supports audiovisuels et informatiques. d) Les facteurs de mise en oeuvre de la formation: - potentialités, aptitudes et capacités; - relation formateur - étudiants, besoins et motivations; - rôle du formateur, pédagogie adaptée à l'adulte.
- III. - L'organisation et les dispositifs de formation : a) Les formations initiales et continues du secteur sanitaire et social: - formations initiales: conditions d'accès, programmes, diplômes et certificats; - formations continues: typologie des actions, conditions d'accès. b) Les structures et le fonctionnement des établissements de formation: - écoles et instituts de formations initiales; - organismes et centres de formation continue; - relations avec les tutelles, les établissements.
- IV. - L'organisation et l'évaluation des systèmes pédagogiques : a) Les procédures et protocoles de l'apprentissage professionnel initial et continu; b) La planification et l'organisation de la formation professionnelle initiale et continue; c) La démarche de certification et l'évaluation qualitative et quantitative de la formation professionnelle initiale et continue.
- V. - L'étudiant et la formation : a) Les droits des personnes en formation initiale et continue; b) Les relations avec l'institut de formation, le lieu de stage et les patients. VI. - La gestion de la formation: a) La gestion et le financement des écoles et instituts de formation initiale; b) La gestion et le financement de la formation continue; c) La gestion des locaux, équipements et outils pédagogiques.

MODULE 6

Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels (150 heures) Ce module doit obligatoirement être effectué en fin de formation.

Objectifs : Approfondir les connaissances acquises au cours de la formation. Perfectionner les pratiques de la fonction que l'étudiant souhaite exercer, à partir de sa famille professionnelle d'origine. Actualiser les connaissances et analyser l'impact des évolutions techniques et fondamentales intervenues dans le domaine de sa filière professionnelle.

En fonction du choix du candidat, ce module sera axé sur la fonction de formation ou sur la fonction d'encadrement, avec ou sans complément en santé publique. A cet effet, les thèmes du programme des modules 1, 2, 3, 4, et 5 peuvent être partiellement répartis au sein du module 6 dans le cadre du projet pédagogique de l'institut et doivent être enrichis, selon le choix du type d'approfondissement effectué par le candidat, des thèmes suivants :

Approfondissement de la fonction d'encadrement : - analyse et actualisation des récentes évolutions et connaissances scientifiques appliquées aux filières professionnelles; - analyse des pratiques appliquées aux filières professionnelles; - démarches d'organisation du travail appliquées aux filières professionnelles; - responsabilités et particularités des cadres gestionnaires; - analyse et perspectives d'évolution des métiers; - coopérations et interactions des métiers; - législation et réglementation européenne de l'exercice des professions; - éthique et déontologie professionnelles.

Approfondissement de la fonction de formation : - analyse et actualisation des récentes évolutions et connaissances scientifiques appliquées aux filières professionnelles; - analyse des pratiques pédagogiques appliquées aux filières professionnelles; - démarches de conception pédagogique appliquées aux filières professionnelles; - responsabilités et particularités des cadres formateurs; - analyse et perspectives d'évolution des formations; - coopérations et interactions des formations; - législation et réglementation européenne de la formation des professions; - éthique et déontologie professionnelles.

Approfondissement du module Santé publique : - analyse des pratiques de santé publique appliquées aux filières professionnelles; - démarches de conception d'un programme appliqué aux filières professionnelles; - responsabilités et particularités des cadres de santé publique; - législation et réglementation européenne de santé publique; - références et programmes prioritaires européens et internationaux.

STAGES

D'une durée totale de 13 ou 15 semaines, soit 130 ou 150 demi-journées, selon le projet pédagogique de l'institut, ils peuvent être effectués en continu ou en discontinu et doivent être organisés en cohérence avec les enseignements théoriques. La planification, les modalités et la nature des stages sont déterminées dans le cadre du projet pédagogique de l'institut et selon les objectifs de formation qui sont essentiellement centrés sur l'exercice de la fonction de cadre. Les stages peuvent avoir lieu en France ou à l'étranger. L'institut s'assure de leur valeur pédagogique.

ANNEXE II

Les validations relatives au diplôme Cadre

L'arrêté du 15 mars 2010, modifiant l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé prévoit :

Art. 11 – Les modalités d'évaluation des différents modules de formation sont définies à l'annexe II du présent arrêté. Les évaluations des épreuves écrites et orales des modules 1, 2, 4, 5 sont effectuées par les formateurs de l'institut et les professionnels exerçant des responsabilités d'encadrement dans le service composé du directeur de mémoire, choisi par l'équipe enseignante en concertation avec l'étudiant et d'une personne choisie en raison de sa compétence. L'un au moins des membres du jury doit appartenir à la même profession que le candidat. Lorsque, en application de l'article 23 du présent arrêté, l'institut a conclu une convention avec une université, un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur est associé aux évaluations des modules faisant l'objet du partenariat et au jury de soutenance du mémoire. Les modules 1, 4 et 5 sont validés si les étudiants ont obtenu à chacun d'eux une note moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20. Le module 2 est validé si les étudiants ont obtenu à celui-ci une note égale ou supérieure à 10 sur 20. Les modules 3 et 6 sont validés si les étudiants ont obtenu à la soutenance du mémoire une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

Art. 12. – Ne peut être autorisés à soutenir leur mémoire que les étudiants ayant préalablement validé les modules 1, 2, 4 et 5. Pour les étudiants n'ayant pas validé un ou plusieurs de ces modules, une nouvelle série d'évaluations est organisée par l'institut afin de permettre, en cas de validation, à ces étudiants de présenter leur mémoire préalablement à la date de la première réunion du jury d'attribution du diplôme de cadre de santé prévu à l'article 13 du présent arrêté. Pour les étudiants qui ont validé les modules 1, 2, 4 et 5 mais n'ont pas validé les modules 3 et 6, l'institut organise une nouvelle soutenance de mémoire au plus tard trois mois après la proclamation des résultats du diplôme de cadre de santé.

Art. 13. – Le jury d'attribution du diplôme de cadre de santé, nommé par le préfet de région pour chaque institut, comprend, outre le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant, président :

- Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant
- Le directeur de l'institut ou son représentant
- Les membres des différents jurys de soutenance des mémoires

Ce jury, réuni au plus tard le 30 juin, établit la liste des étudiants admis et proclame les résultats. Sont déclarés admis les étudiants ayant validé l'ensemble des modules. Le cas échéant, le jury se réunit une nouvelle fois à l'issue de la soutenance de mémoire prévue au dernier alinéa de l'article 12 du présent arrêté et établit la liste complémentaire des étudiants admis. Le diplôme de cadre est délivré, au vu de la liste établie par le jury, par le préfet de région.

ANNEXE II – Les évaluations des modules 1, 2, 4 et 5 doivent permettre d'apprécier la maîtrise des connaissances théoriques et pratiques acquises. Les travaux réalisés à cet effet doivent mettre en évidence les capacités de l'étudiant à conceptualiser, analyser, synthétiser et prévoir le transfert de ses savoirs, savoir-faire, savoir être et savoir devenir, à une pratique de responsable d'encadrement ou de responsable de formation.

Modules	Type d'évaluation	Notation
Module 1 Initiation à la fonction cadre	Une épreuve écrite d'analyse et de synthèse. Une argumentation orale d'un travail écrit élaboré à partir d'une problématique liée au stage	Chaque épreuve donne lieu à une note sur 20. Le module est validé si la moyenne des deux notes obtenues par le candidat est égale ou supérieure à 10 sur 20.
Module 2 Santé publique	Une épreuve écrite ou orale d'analyse et de synthèse	L'épreuve donne lieu à une note sur 20. Le module est validé si la note obtenue par le candidat est égale ou supérieure à 10 sur 20.
Module 4 Fonction d'encadrement	Une épreuve écrite d'analyse et de synthèse. Une argumentation orale d'un travail écrit élaboré à partir d'une problématique liée au stage.	Chaque épreuve donne lieu à une note sur 20. Le module est validé si la moyenne des deux notes obtenues par le candidat est égale ou supérieure à 10 sur 20.
Module 5 Fonction de formation	Une épreuve écrite d'analyse et de synthèse. Une argumentation orale d'un travail écrit élaboré à partir d'une problématique liée au stage.	Chaque épreuve donne lieu à une note sur 20. Le module est validé si la moyenne des deux notes obtenues par le candidat est égale ou supérieure à 10 sur 20.
Module 3 et module 6 Analyse des pratiques et initiation à la recherche, et approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels	Mémoire individuel donnant lieu à une soutenance.	Le mémoire donne lieu à une note sur 20. Les modules sont validés si les étudiants ont obtenu à la soutenance du mémoire une note supérieure ou égale à 10 sur 20.

Cf. annexe II de l'Arrêté du 18 août 1995, relatif au diplôme de cadre de santé modifié par l'arrêté du 20 août 2008, art.2

ANNEXE III

LIEUX DE STAGE PROMOTION 2024/2025

Module 1 : Initiation à la fonction d'encadrement

ETABLISSEMENT	SERVICE
AIDER LA VIE SERVICE A LA PERSONNE	DIRECTION
AUCHAN DOMERAT	COMMERCE SECTEUR MAISON, LOISIRS, AUTO-BRICO ET ANIMALERIE
C2M SERVICES PRO	DIRECTION
CENTRE DE DETENTION	DIRECTION
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES	DIRECTION QUALITE GESTION DES RISQUES
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES	DIRECTION RELATIONS HUMAINES
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES	SERVICES TECHNIQUES ET SECURITE
CERFRANCE 24	DIRECTION
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE	CENTRE DEPARTEMENTAL ENFANCE FAMILLE 23 - DIRECTION
COOPERATIVE AGRICOLE VALPRIM	DIRECTION
DISPOSITIF D'APPUI A LA COORDINATION (DAC 19)	DIRECTION
DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE	DIRECTION
EHPAD EGUZON	DIRECTION
EHPAD LE PALAIS	DIRECTION
EHPAD MONTBRON	DIRECTION
ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE	DIRECTION DU POLE ENFANCE/JEUNESSE
INSPECTION ACADEMIQUE LIMOGES	POLE SANTE SOCIAL
LEGRAND	ERGONOMIE/CONDITIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS EXTERIEURES
LYCEE RAOUL DAUTRY	DIRECTION
MAIRIE SAINT-JEAN-DE-BRAYE	DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE L'EVENEMENTIEL
MUTUALITE LIMOUSINE - EHPAD LES 5 SENS LANDOUGE	DIRECTION
POLYCLINIQUE DE LIMOGES SITE CHENIEUX	QUALITE
SERVICE PROX CHANTIERS	DIRECTION
SNE DESHORS - ADI	DIRECTION DES OPERATIONS
SNEE GROUPE SOFLUX	DIRECTION
VM PLATRERIE 19	DIRECTION
VOLVO	DIRECTION

Module 4 : Stage de fonction de formation

ETABLISSEMENT	SERVICE
CENTRE HOSPITALIER AGEN NERAC	COURT SEJOUR GERIATRIQUE
CENTRE HOSPITALIER AUBUSSON	SMR
CENTRE HOSPITALIER BOURGES	URGENCES, REANIMATION ET BLOCS OPERATOIRES
CENTRE HOSPITALIER BOURGES	POLE INTRAHOSPITALIER
CENTRE HOSPITALIER BRIVE-LA-GAILLARDE	NEUROLOGIE
CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL	HOSPITALISATION COMPLETE L'ODYSSEE ET DU PETIT PRINCE
CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL	PSYCHIATRIE UNITE SIMONE DE BEAUVOIR
CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL	UNITE MEDICALE C
CENTRE HOSPITALIER GOURDON	EHPAD
CENTRE HOSPITALIER MONTLUCON	PSYCHIATRIE
CENTRE HOSPITALIER SAINT-JUNIEN	MEDECINE A
CENTRE HOSPITALIER SUD CHARENTE BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE	URGENCES
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES	ORL, OPHTALMOLOGIE ET ODONTOLOGIE
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES	ONCO-HEMATOLOGIE PEDIATRIQUE ET HDJ
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES	URGENCES PEDIATRIQUES
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES	ONCOLOGIE MEDICALE
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES	SSRG
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES	FEDERATION DE REEDUCATION - STAGE TRANSVERSAL
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES	USLD
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES	PHARMACOLOGIE-TOXICOLOGIE
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES	SAMU/URGENCES
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES	URGENCES
EHPAD CHATEAUNEUF-LA-FORET	EHPAD
HOPITAL LOCAL SAINT-ASTIER	SMR
MGEN GROUPE VYV	DIRECTION DES SOINS
POLYCLINIQUE LIMOGES SITE CHENIEUX	BLOCS OPERATOIRES
POLYCLINIQUE LIMOGES SITE CHENIEUX	URGENCES

Module 5 : fonction d'encadrement

ETABLISSEMENT	SERVICE
CENTRE HOSPITALIER ANGOULEME	IFA
CENTRE HOSPITALIER ARCACHON	IFAS
CENTRE HOSPITALIER BLOIS	IFSI/IFAS
CENTRE HOSPITALIER BOURGES	IFA/IFAS
CENTRE HOSPITALIER BRIVE-LA-GAILLARDE	IFSI
CENTRE HOSPITALIER CAHORS	IFSI
CENTRE HOSPITALIER CHATEAUROUX SITE LE BLANC	IFSI/IFAS
CENTRE HOSPITALIER GUERET	IFSI
CENTRE HOSPITALIER MONTBRISON	IFSI
CENTRE HOSPITALIER MONTLUCON	IFSI/IFAS
CENTRE HOSPITALIER NIORT	IFSI
CENTRE HOSPITALIER PERIGUEUX	IFSI /IFAS
CENTRE HOSPITALIER SAINTES	IFSI
CENTRE HOSPITALIER SAINT-JUNIEN	IFAS
CENTRE HOSPITALIER TULLE	IFSI/IFAS
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES	EIADE
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES	IFAS
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES	IFAS (ANTENNE LE DORAT)
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES	IFSI
CENTRE HOSPITALIER USSEL	IFSI
CENTRE HOSPITALIER USSEL (ANTENNE LIMOGES)	IFSI
CENTRE HOSPITALIER VIERZON	IFSI
CENTRE HOSPITALIER VILLENEUVE-SUR-LOT	IFSI
CROIX ROUGE COMPETENCE NOUVELLE AQUITAINE SITE LA COURONNE	IFSI
CROIX ROUGE COMPETENCE NOUVELLE AQUITAINE SITE LIMOGES	IFAS
CROIX ROUGE COMPETENCE NOUVELLE AQUITAINE SITE LIMOGES	IFSI
CROIX ROUGE COMPETENCE NOUVELLE AQUITAINE SITE LIMOGES	IFMK

Module 6 : Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels

ETABLISSEMENT	SERVICE
CENTRE HOSPITALIER AGEN-NERAC	SMR ET CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET AMBULATOIRE
CENTRE HOSPITALIER AUBUSSON	USLD ET URGENCES/CHIRURGIE
CENTRE HOSPITALIER BOURGES	POLE DE GERIATRIE
CENTRE HOSPITALIER BOURGES	POLE MEDICO PSYCHOLOGIQUE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT CMPEA
CENTRE HOSPITALIER BRIVE-LA-GAILLARDE	MPR
CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL	C2RL PSYCHIATRIE ADULTE
CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL	PHARMACIE
CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL	EPA/EMESPA
CENTRE HOSPITALIER GOURDON	EHPAD
CENTRE HOSPITALIER MONTLUCON	PSYCHIATRIE
CENTRE HOSPITALIER SAINT-JUNIEN	URGENCES
CENTRE HOSPITALIER SUD CHARENTE BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE	URGENCES
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES	ORL, OPHTALMOLOGIE ET ODONTOLOGIE
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES	ONCO-HEMATOLOGIE PEDIATRIQUE ET HDJ
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES	URGENCES PEDIATRIQUES
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES	ONCOLOGIE RADIOTHERAPIE
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES	SSRG
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES	FEDERATION DE REEDUCATION - STAGE TRANSVERSAL
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES	USLD
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES	PHARMACOTECHNIE PUI
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES	SAMU/URGENCES
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LIMOGES	URGENCES
EHPAD CHATEAUNEUF-LA-FORET	EHPAD
HOPITAL LOCAL SAINT-ASTIER	SMR
MGEN GROUPE VYV	PNEUMOLOGIE - MEDECINE SURVEILLANCE CONTINUE
POLYCLINIQUE LIMOGES SITE CHENIEUX	CHIRURGIE AMBULATOIRE
POLYCLINIQUE LIMOGES SITE CHENIEUX	SURVEILLANCE CONTINUE

ANNEXE IV



INSTITUT DE FORMATION CADRE DE SANTE



CHARTRE DE STAGE

Ce document est établi entre le.la référent.e de l'encadrement de l'étudiant.e en stage, l'étudiant.e cadre de santé et la formatrice référente du suivi pédagogique de l'étudiant.e à l'IFCS.

Cette charte formalise l'engagement des 3 parties prenantes et contractualise le rôle de chacun.e afin de répondre aux critères de qualité d'encadrement attendus. Elle constitue une des exigences d'un stage qualifiant.

Le.la référent.e de stage

Est obligatoirement un.e professionnel.le cadre de santé (hormis pour le stage de Module 1) choisi par le.la Responsable de la structure d'accueil. Il.elle est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant et du.de la référent.e pédagogique de l'étudiant.e.

Il.elle favorise l'intégration de l'étudiant.e au sein de la structure d'accueil.

Il.elle met à sa disposition les moyens nécessaires à l'atteinte de ses objectifs et à la réalisation des travaux de stage. Il.elle l'associe et le.la fait participer aux différentes missions qui sont les siennes, dans la mesure de l'acquisition des compétences professionnelles requises.

Il.elle participe à l'évaluation des travaux validants sur le lieu de stage et renseigne l'ensemble des documents d'appréciation de stage, en favorisant un retour réflexif de la part de l'étudiant.e.

L'étudiant.e cadre de santé

Est impliqué.e dans la qualité des apprentissages réalisés en stage, en ce sens il.elle définit des objectifs à atteindre, compte tenu de la spécificité et de la durée du stage.

Il.elle se donne les moyens de recueillir les ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs et à la réalisation des travaux de stage.

Il.elle participe aux différentes missions que le.la référent.e lui confie et propose sa collaboration, dans la mesure de l'acquisition des compétences professionnelles requises.

Il.elle rend compte régulièrement à son.sa référent.e de stage de l'avancée de ses travaux, des tâches qui lui sont confiées, de sa progression ou de ses difficultés.

Il.elle est garant des éléments de confidentialité qui lui sont communiqués et fait preuve de discrétion professionnelle.

Il.elle contacte son.sa référent.e de suivi pédagogique en cas de problème ou de questionnement-.

La référente de suivi pédagogique de l'étudiant.e à l'IFCS

Elle est l'interlocutrice privilégiée de l'étudiant.e et du.de la référent.e de stage. Elle communique toute information nécessaire au bon déroulement du stage de l'étudiant.e. Elle s'engage à une utilisation interne des travaux de l'étudiant.e, dans une visée de professionnalisation de celui.elle-ci et fait preuve de confidentialité vis-à-vis des éléments rapportés par l'étudiant.e et le.la référent.e de stage.

Lieu :

Signature du.de la référent.e de stage

Signature de l'étudiant.e

Date :

Signature de la référente de suivi IFCS